

Communiqué de presse

Développement durable : « L'Agenda 21 » de la commune de Sancé (71) officiellement reconnu par le Ministère du Développement durable



Sur proposition de Madame Michèle PAPPALARDO, déléguée interministérielle au développement durable et présidente du Comité National Agenda 21, Madame la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement vient de communiquer la liste des territoires officiellement reconnus " Agenda 21 local France " au titre de la session 2010.

Parmi les 47 territoires reconnus au niveau national figure la commune de SANCÉ (1931 habitants) en Saône-et-Loire. Cette reconnaissance vient récompenser les efforts engagés depuis plusieurs années par cette collectivité dans ses démarches en faveur du développement durable.

Quel avenir voulons nous pour notre commune ?

C'est cette question qui a motivé l'élaboration d'un Agenda 21 dans la plus large concertation avec la population, les associations et les forces vives locales. Cet Agenda 21 permettra à Sancé de mieux appréhender son développement en plaçant l'homme, l'économie et l'environnement au centre des ses préoccupations pour les 30 années à venir.

La commune de Sancé rejoint donc dans cette démarche la communauté de communes de l'Autunois reconnue en 2008, le Conseil Général et la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau reconnus l'an dernier, soulignant ainsi la place prépondérante que joue la Saône et Loire en matière d'agendas 21.

La commune de Sancé se verra conviée à Paris par la ministre pour la remise des trophées qui devrait avoir lieu en avril prochain.

 [Consulter l'Agenda 21 de la commune de SANCÉ](#)

 [En savoir plus](#)

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local ?

La France s'est engagée à Rio, lors de la conférence sur l'environnement et le développement à mettre en œuvre l'Agenda 21 de Rio, programme d'actions pour le 21^e siècle orienté vers le développement durable.

C'est ainsi qu'à chaque niveau de collectivité, revient la responsabilité d'élaborer, pour son territoire, et de mettre en œuvre, un programme d'action répondant aux principes de l'Agenda 21.

Le cadre de référence national rappelle que le développement durable poursuit cinq finalités essentielles :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- épanouissement de tous les êtres humains
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,

et identifie cinq éléments déterminants pour assurer le succès d'une démarche de développement durable :

- une stratégie d'amélioration continue
- la participation des acteurs
- l'organisation du pilotage
- la transversalité des approches
- l'évaluation partagée

Contacts média :

Com DREAL : Alix DUMONT ST PRIEST – 03 80 29 43 18 / 06 74 66 14 15
alix.dumont-saint-priest@developpement-durable.gouv.fr

Service Développement durable, DREAL :

Jacques CORBET - 03 80 68 02 32 –jacques.corbet@developpement-durable.gouv.fr